

## TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 7 octobre 2011

### **Avis relatif à l'attribution d'une licence d'agence de mannequins**

NOR : ETST1126579V

Par un arrêté du responsable de l'unité territoriale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Île-de-France, pris le 12 septembre 2011 par délégation du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est attribuée, dans les conditions prévues à l'article R. 7123-8 du code du travail, la licence d'agence de mannequins à Mme Marianne TRUONG, présidente de l'agence RODEO sise, place Henri-Bergson 75008 Paris.

Cette licence est accordée pour une durée de trois ans à compter du 12 septembre 2011.

#### *Voies de recours*

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par les voies suivantes :

- recours hiérarchique auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15 ;
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris.